

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux***



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.

Je soussigné : GEORGES Alexandre

représentant de la société SOCOTEC

situé à :

Numéro	5	Voie	Rue Columbia		
Lieu-dit		Localité	LIMOGES		
Code postal	87068	BP		Cedex	

Agissant en qualité de :

Organisme de contrôle technique

**Atteste que :**

En date du : 28/01/2020

La société ou la personne : Communauté de Communes du Vouglaisien

Adresse	2 voies communale les Basses Rues			
Code postal	86190	Localité	Vouillé	

**Maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :**

Située à :

Adresse	rue du braunsbach			
Code postal	86190	Localité	VOUILLE	

Référence(s) cadastrale(s) : AC058-AC60-AC66

Référence(s) du permis de construire : en cours

Date dépôt demande PC	14/11/2016	Date du PC	03/04/2017
-----------------------	------------	------------	------------

m'a confié la mission d'attester, à l'issue de l'achèvement des travaux, que la réglementation thermique a été prise en compte selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation.

La visite sur site a eu lieu le : 24/01/2020

La personne représentant la société délivrant la présente attestation récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

La société atteste de la prise en compte de la réglementation thermique	X
La société atteste d'irrégularités vis à vis de la prise en compte de la réglementation thermique	

**bâtiment administratif**

**POSTES VERIFIES**

**Chapitre 1 : Données administratives**

*1.1 - Surface du bâtiment*

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	398.80
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

*1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique*

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

*2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points*

$B_{bio}$ :	92.80	$B_{bio_{max}}$ :	140.00
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

*2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $C_{ep}$  et  $C_{ep_{max}}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$*

$C_{ep}$ :	-114.90	$C_{ep_{max}}$ :	116.70
$C_{ep} \leq C_{ep_{max}}$ :			OUI

*2.3 Température intérieure conventionnelle en °C*

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----



#### 4.4 - Energie renouvelable

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?

Capteurs solaires thermiques	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Bois énergie	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Panneaux solaires photovoltaïques :	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, le contrôle visuel sur site et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »</b>	-

#### 4.5 – Protections solaires

Présence de protections solaires	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI

### **Chapitre 5 : Cas particuliers**

#### 5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	NON
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	NON
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » Préciser le système Titre V utilisé :	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	NON

**Bâtiment de logement collectifs**

**POSTES VERIFIES**

**Chapitre 1 : Données administratives**

**1.1 - Surface du bâtiment**

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	561.30
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	429.60
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

**1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique**

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

**2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points**

$B_{bio}$ :	42.80	$B_{bio_{max}}$ :	60.00
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

**2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $C_{ep}$  et  $C_{ep_{max}}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$**

$C_{ep}$ :	-77.30	$C_{ep_{max}}$ :	57.50
$C_{ep} \leq C_{ep_{max}}$ :			OUI

**2.3 Température intérieure conventionnelle en °C**

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

**3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)**

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :</b>	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ?

**Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques**

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	7
----------------------------	---

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> .K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> )	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage
12.2	196.02	OUI
4.88	365.33	OUI
5.65	203.30	OUI
7.8	31.06	OUI
4.88	28.77	OUI
3.12	19.85	OUI
6.15	3.20	OUI

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ? OUI

4.2 - Production de chaleur ou de froid (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire)

Nombre de générateurs	1
-----------------------	---

Type de générateur	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site
Ballon base + appoint intégré	OUI

4.3 - Système de ventilation

Type de système de ventilation installé : Simple flux

Autres cas :

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	OUI
---	-----

Dans le cas d'une extension ou d'une surélévation, la prise en compte est conforme à la fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » ? -

#### 4.4 - Energie renouvelable

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?

Capteurs solaires thermiques	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Bois énergie	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Panneaux solaires photovoltaïques :	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, le contrôle visuel sur site et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »</b>	-

#### 4.5 – Protections solaires

Présence de protections solaires	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI

### **Chapitre 5 : Cas particuliers**

#### 5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » <i>Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :</i>	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » <i>Préciser le système Titre V utilisé :</i> PAC double service	OUI
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	OUI

**Bâtiment de logement ind : T4\_T4\_T4**

**POSTES VERIFIES**

**Chapitre 1 : Données administratives**

**1.1 - Surface du bâtiment**

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	406.90
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ ( <i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i> )	295.80
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant ( <i>dans le cas des extensions ou surélévation</i> )	-

**1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique**

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

**2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points**

$B_{bio}$ :	45.00	$B_{bio_{max}}$ :	60.00
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

**2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $Cep$  et  $Cep_{max}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$**

$Cep$ :	-93.20	$Cep_{max}$ :	50.00
$Cep \leq Cep_{max}$ :			OUI

**2.3 Température intérieure conventionnelle en °C**

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

**3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (*maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation*)**

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :</b>	OUI

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

3.2 - Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m <sup>2</sup> pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »</b>	-
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh <sub>EP</sub> /(m <sup>2</sup> .an) <i>Préciser les énergies renouvelables permettant d'atteindre cette valeur :</i> Panneaux photovoltaïques	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

**Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques**

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	8
----------------------------	---

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> .K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> )	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage
8.99	165.49	OUI
12.2	114.70	OUI
5.65	200.49	OUI
7.8	95.80	OUI
4.88	132.47	OUI
4.88	48.86	OUI
6.15	13.20	OUI
2.4	5.01	OUI

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ? OUI



## **Chapitre 5 : Cas particuliers**

### 5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » <i>Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :</i>	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » <i>Préciser le système Titre V utilisé :</i> PAC double service	OUI
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	OUI

### 5.2 - Bâtiment livré sans système de chauffage

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ?	NON
--	-----

**Bâtiment de logement ind : T4\_T4**

**POSTES VERIFIES**

**Chapitre 1 : Données administratives**

1.1 - Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	273.10
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	197.90
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points

$B_{bio}$ :	40.80	$B_{bio_{max}}$ :	60.00
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $C_{ep}$  et  $C_{ep_{max}}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$

$C_{ep}$ :	-80.80	$C_{ep_{max}}$ :	50.00
$C_{ep} \leq C_{ep_{max}}$ :			OUI

2.3 Température intérieure conventionnelle en °C

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :</b>	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

3.2 - Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m <sup>2</sup> pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »</b>	-
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh <sub>EP</sub> /(m <sup>2</sup> .an) <i>Préciser les énergies renouvelables permettant d'atteindre cette valeur :</i> Panneaux photovoltaïques	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

**Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques**

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	8
----------------------------	---

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> .K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> )	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage
8.99	111.00	OUI
12.2	76.90	OUI
5.65	134.06	OUI
7.8	64.10	OUI
4.88	97.44	OUI
4.88	31.83	OUI
6.15	8.80	OUI
2.4	3.34	OUI

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ? OUI



**Chapitre 5 : Cas particuliers**

5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » <i>Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :</i>	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » <i>Préciser le système Titre V utilisé :</i> PAC double service	OUI
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	OUI

5.2 - Bâtiment livré sans système de chauffage

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ?	NON
--	-----

**Bâtiment de logement ind : T4\_T5\_T4**

**POSTES VERIFIES**

**Chapitre 1 : Données administratives**

*1.1 - Surface du bâtiment*

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	424.80
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ ( <i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i> )	314.40
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant ( <i>dans le cas des extensions ou surélévation</i> )	-

*1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique*

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

*2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points*

$B_{bio}$ :	46.70	$B_{bio_{max}}$ :	59.70
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

*2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $C_{ep}$  et  $C_{ep_{max}}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$*

$C_{ep}$ :	-55.10	$C_{ep_{max}}$ :	49.70
$C_{ep} \leq C_{ep_{max}}$ :			OUI

*2.3 Température intérieure conventionnelle en °C*

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

*3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)*

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI

<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :</b>	OUI
--	-----

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

3.2 - Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m <sup>2</sup> pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »</b>	-
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh <sub>EP</sub> /(m <sup>2</sup> .an) <i>Préciser les énergies renouvelables permettant d'atteindre cette valeur :</i> Panneaux photovoltaïques	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

**Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques**

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	8
----------------------------	---

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> .K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> )	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage
8.99	177.20	OUI
12.2	120.00	OUI
5.65	211.79	OUI
7.8	100.40	OUI
4.88	134.57	OUI
4.88	47.88	OUI
6.15	19.00	OUI
2.4	5.01	OUI

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ? OUI



## **Chapitre 5 : Cas particuliers**

### 5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » <i>Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :</i>	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » <i>Préciser le système Titre V utilisé :</i> PAC double service	OUI
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	OUI

### 5.2 - Bâtiment livré sans système de chauffage

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ?	NON
--	-----

**Bâtiment de logement ind : T5\_T5**

**POSTES VERIFIES**

**Chapitre 1 : Données administratives**

1.1 - Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	297.20
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	228.00
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points

$B_{bio}$ :	45.10	$B_{bio_{max}}$ :	58.60
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $C_{ep}$  et  $C_{ep_{max}}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$

$C_{ep}$ :	-97.70	$C_{ep_{max}}$ :	48.60
$C_{ep} \leq C_{ep_{max}}$ :			OUI

2.3 Température intérieure conventionnelle en  $^{\circ}C$

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI

<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :</b>	OUI
--	-----

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

3.2 - Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m <sup>2</sup> pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »</b>	-
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh <sub>EP</sub> /(m <sup>2</sup> .an) <i>Préciser les énergies renouvelables permettant d'atteindre cette valeur :</i> Panneaux photovoltaïques	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

**Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques**

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	8
----------------------------	---

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> .K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> )	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage
8.99	138.78	OUI
12.2	98.60	OUI
5.65	141.66	OUI
7.8	61.00	OUI
4.88	97.21	OUI
4.88	30.68	OUI
6.15	20.40	OUI
2.4	3.34	OUI

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ? OUI



**Chapitre 5 : Cas particuliers**

5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » <i>Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :</i>	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » <i>Préciser le système Titre V utilisé :</i> PAC double service	OUI
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	OUI

5.2 - Bâtiment livré sans système de chauffage

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ?	NON
--	-----

**Bâtiment de logement ind : T6\_T4**

**POSTES VERIFIES**

**Chapitre 1 : Données administratives**

*1.1 - Surface du bâtiment*

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	312.00
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ ( <i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i> )	229.90
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant ( <i>dans le cas des extensions ou surélévation</i> )	-

*1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique*

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

*2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points*

$B_{bio}$ :	36.40	$B_{bio_{max}}$ :	57.30
$B_{bio} \leq B_{bio_{max}}$ :			OUI

*2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $C_{ep}$  et  $C_{ep_{max}}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$*

$C_{ep}$ :	-76.70	$C_{ep_{max}}$ :	47.30
$C_{ep} \leq C_{ep_{max}}$ :			OUI

*2.3 Température intérieure conventionnelle en °C*

$T_{ic} \leq T_{ic_{ref}}$ :	OUI
------------------------------	-----

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

*3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)*

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI

<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :</b>	OUI
--	-----

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

3.2 - Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m <sup>2</sup> pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »</b>	-
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh <sub>EP</sub> /(m <sup>2</sup> .an) <i>Préciser les énergies renouvelables permettant d'atteindre cette valeur :</i> Panneaux photovoltaïques	OUI
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	OUI

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON
<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site</b>	-

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

**Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques**

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	8
----------------------------	---

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> .K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m <sup>2</sup> )	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage
12.2	102.70	OUI
8.99	126.46	OUI
5.65	140.53	OUI
4.88	101.21	OUI
7.8	57.30	OUI
4.88	36.53	OUI
6.15	20.40	OUI
2.4	3.34	OUI

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ? OUI



**Chapitre 5 : Cas particuliers**

5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	-
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » Préciser le système Titre V utilisé : PAC double service	OUI
<b>Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique</b>	OUI

5.2 - Bâtiment livré sans système de chauffage

Le bâtiment a-t-il été livré sans équipement de génie climatique ?	NON
--	-----

La personne ayant réalisé l'attestation :  
**SOCOTEC CONSTRUCTION**  
 834 157 513 RCS VERSAILLES  
 Le : 28/01/2020  
 Agence Construction & Immobilier Limoges  
 5 Rue Courtois - LEYRISSEY - 21000 - DIJON - BP 6233 - 87068 LIMOGES CEDEX  
 Tél : 05 55 43 63 50  
 Signature  
 www.socotec.fr

*Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique*

